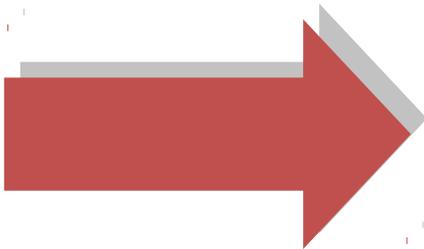




L'inclusion sociale des jeunes Holebis immigrés et d'origine immigrée à Bruxelles

Par Esther Favre-Félix

Esther Favre-Félix est diplômée en Relations internationales de l'Université d'Amsterdam et en Droit de l'Université de Paris II. Membre d'ACP elle a également travaillé pour la Croix-Rouge de Belgique, RCN Justice & Démocratie et Organization for International Cooperation.



Analyse

Décembre 2011

À Bruxelles comme ailleurs en Belgique et au sein des États membres de l'UE qui accueillent des ressortissants de pays tiers, les jeunes holebis immigrés ou d'origine immigrée font l'objet d'une double **discrimination**. En tant qu'holebis d'une part et en tant qu'immigrés d'autre part. Cette double discrimination s'exerce notamment sur le marché de l'**emploi** (accès aux formations, discrimination à l'embauche, discrimination sur le lieu de travail...) ou du **logement**, deux secteurs - pour ne citer qu'eux - dont on connaît l'importance en termes d'émancipation et de construction d'une vie digne. À cette double discrimination s'ajoute parfois le rejet de la famille et/ou de la communauté qui pour des raisons culturelles et/ou religieuses refusent de poursuivre toute relation avec leur enfant homosexuel ou à la sexualité différente. Une réalité qui peut en outre aller de pair avec le déni ou une profonde **culpabilité** vis-à-vis de sa propre homosexualité ou de sa différence. Discriminé par la société, par leur famille et parfois par eux-mêmes, les jeunes holebis immigrés ou d'origine immigrée peuvent dès lors être confrontés à une très grande détresse et un risque accru d'**exclusion sociale**. L'absence de prise de conscience de ce phénomène et de soutien suffisant de la part des pouvoirs publics est d'autant plus alarmante que les jeunes holebis - immigrés ou non - connaissent un taux de **suicide** 13 fois plus élevé que les jeunes hétérosexuels. En Région bruxelloise, le budget alloué à l'Égalité des Chances reste pratiquement inchangé par rapport à la législature précédente. La différence fondamentale est que le Ministre De Lille a décidé d'élargir cette politique aux holebis, aux minorités ethno-culturelles et aux personnes handicapées. En collaboration avec l'association des gays et de lesbiennes Tels Quels, l'asbl ACP (Association Cultures & Progrès), a décidé de profiter de cette opportunité pour s'attaquer à une problématique méconnue en organisant une conférence sur cette question de l'inclusion sociale des jeunes holebis immigrés et d'origine immigrée en Région bruxelloise. Cette conférence a été organisée dans le but de sensibiliser un maximum de personnes à cette problématique, d'identifier les besoins

spécifiques, d'établir un état des lieux des outils existants, de diffuser des recommandations pour améliorer la situation actuelle, de créer un réseau de structures publiques, associatives et privées désireuses d'agir ensemble dans ce domaine (à travers un site internet) et de lancer une large réflexion sur ces enjeux. Enfin, parmi les outils possibles pour répondre à la situation d'exclusion sociale dont souffrent les jeunes holebis d'origine immigrée, ACP soumet à ce réseau l'idée de créer à Bruxelles une structure destinée à accueillir (à plus ou moins long terme) des jeunes holebis rejetés de chez eux. Une telle structure, en plus de répondre à la problématique spécifique des jeunes holebis d'origine immigrée qui sont particulièrement vulnérables à cette situation, pourrait aussi être ouverte à tout jeune holebis en détresse.

II - Identification des besoins

a) Au niveau Européen :

Rares sont les études concernant les besoins précis des jeunes holebis d'origine immigrée. Au niveau européen cependant, ces besoins ont été répertoriés dans une étude intitulée «Social exclusion of young lesbian, gay, bisexual and transgender (LGBT) people in Europe»¹. Cette étude (qui contient une enquête effectuée auprès de 754 personnes au sein de 37 pays d'Europe²) constate la **vulnérabilité** particulière du groupe des jeunes holebis concernant les risques d'exclusion sociale. Elle souligne l'importance de la combinaison de plusieurs facteurs de discrimination (âge, orientation sexuelle, appartenance ethnique..). Cette étude insiste également sur l'importance de la **discrimination** qui s'exerce au sein même des familles et de l'environnement proche, qui favorise la possibilité d'une **exclusion du domicile familial** ou de la communauté, pouvant les mener à devenir **sans abris** voire au **suicide**. Elle met également en évidence le peu de recherche scientifique concernant l'étude de la situation des jeunes holebis, un public difficilement accessible, ainsi qu'au manque de données leur étant spécifiques. L'accent est également mis sur l'exclusion et les **persécutions** au sein de l'environnement scolaire où l'homosexualité est généralement pas ou mal abordée. Cette étude constate que 51% des personnes interrogées étaient discriminées dans leur famille, les forçant parfois à **quitter le domicile familial**, 61% dans leur école, souffrant de **violences** les menant parfois à abandonner leurs études et 38% dans leur communauté, dont 33% dans leur communauté religieuse, ce qui les amène parfois à une situation de haine de soi.

Dans une autre étude de intitulée «The social situation concerning homophobia and discrimination on grounds of sexual orientation in Belgium»³, a constaté que 60% des holebis à Bruxelles ont subis des attaques verbales et que les problématiques Gay Lesbiennes et Bi sont quasi absentes des programmes des écoles.

Selon un euro-baromètre de 2009, 47% des européens interrogés ont déclaré que les discriminations dues à l'orientation sexuelle étaient répandues dans leur pays. Si cette proportion est de 45 % en Belgique, elle est beaucoup plus étendue dans d'autres pays comme Chypre (66%), la Grèce (64%), ou l'Italie (61%), le Portugal (58%) ou encore la Pologne (50%). De plus sept États membres (République tchèque, Finlande, Italie, Malte, Pologne, Portugal, Espagne) ne possèdent pas d'organisme de promotion de l'égalité chargé de lutter contre ces discriminations. Et dans 11 États membres (Bulgarie, Chypre, Estonie, Grèce, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie et République slovaque) il n'existe pas de partenariat légal pour les couples

¹ Takács, Judith, IGLA Europe (European Region of the International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association) et IGLYO (International Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender, Queer Youth and Student Organisation), avril 2006

² Les 27 pays de l'Union Européenne à l'exception de la Bulgarie, et les 12 pays suivants : Albanie , Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Macédoine, Moldavie, Norvège, Russie, Serbie et Monténégro, Suisse, Turquie et Ukraine.

³ Institut Danois des Droits de l'Homme, Mars 2009

homosexuels.⁴ Grâce à la liberté de circulation actuellement en vigueur en Europe, on constate que des holebis se sentant discriminés dans un autre pays européen, comme par exemple en Hongrie où la gay Pride 2011 a été annulée et les droits des holebis sont gravement menacés, ont tendance à vouloir émigrer vers des pays plus accueillants comme par exemple la Belgique, où leurs **droits** sont mieux respectés comme par exemple celui de se marier et d'adopter des enfants. Cela crée une demande de la part de ces étrangers arrivés en Belgique à laquelle il faut pouvoir répondre.

Par ailleurs ils arrivent que les jeunes holebis issues de communautés immigrées arrivant en Belgique apportent avec eux un héritage traditionnel comportant des **discriminations** culturelles envers les holebis. Ces jeunes qui sont exclus de leur communauté s'ils avouent leur orientation, et ne peuvent donc pas vivre pleinement leur homosexualité en toute sécurité, à l'abri des **discriminations culturelles** et religieuses présentes dans leurs communautés.

b) En France :

Tout d'abord nous avons voulu nous inspirer de la manière dont la situation était gérée à l'étranger. En ce qui concerne la situation française, Federic Gal, directeur de l'association française Le Refuge nous explique que les adolescents victimes d'**homophobie** ont 6 à 16 fois plus de risque de tenter de se suicider que les jeunes hétérosexuels. Des études américaines, canadiennes, australiennes et néo-zélandaises ont établi une mortalité **suicidaire** chez les homosexuels, **treize fois plus** élevée que dans la population générale. Une enquête dirigée par le docteur Marc Shelly, médecin de santé publique et responsable du centre de dépistage anonyme et gratuit de l'hôpital parisien Fernand Widal en 2005 a montré que les homosexuels âgés de 16 à 39 ans ont 13 fois plus de risques de faire une tentative de suicide que les jeunes hétérosexuels. La majorité de ces tentatives surviennent au cours de l'adolescence alors que ces gens se retrouvent isolés, **rejetés socialement et familialement**. Ils disposent de peu de modèles auxquels se raccrocher et sont confrontés à de nombreuses pressions sociales, l'homosexualité étant toujours associée à une image négative ce qui rend difficile pour ces adolescents de se construire une image positive d'eux-mêmes. La dégradation de l'estime de soi et l'**isolement** de ces adolescents peuvent avoir des conséquences douloureuses telles que le décrochage scolaire, la toxicomanie, les **comportements sexuels à risques** ou le **suicide**. De plus certains sont confrontés à un **rejet familial** à travers des **violences** psychologiques et/ou physiques qui les amènent à fuir le domicile familial quand ils ne sont pas forcés de le quitter. Enfin, nombreux sont ceux qui manifestent un mal-être vis-à-vis de leur homosexualité ou sont dans le déni le plus total. Il est certain que les jeunes victimes de discrimination du fait de leur orientation sexuelle ont besoin d'une prise en charge spécifique et d'une écoute rassurante et déculpabilisante... Ces adolescents en souffrance **forcés de quitter leur domicile familial** sont généralement livrés à eux-mêmes. En effet ils sont victimes de **rejet** au sein même des dispositifs existants (personnel non formé, non sensibilisé voire homophobe) qui ne leur permettent pas de recevoir l'écoute et les conseils dont ils ont besoin pour se réintégrer dans la société, comme en témoigne Dimitri accueilli dans un centre de réadaptation psychosociale : "Ce milieu m'a plus détruit qu'autre chose. Je me demande si le personnel est homophobe, mal formé à cette problématique ou simplement incapable de l'entendre et de la comprendre." (Le Monde, 15 septembre 2005).

Le Refuge comporte quatre centres en France, à Paris, Marseille, Lyon et Montpellier. Ces centres s'occupent d'apporter aux jeunes holebis en **détresse**, une écoute, un soutien psychologique, un accès gratuit aux soins et au dépistage ainsi qu'une aide à la réinsertion en cas de rupture sociale. Cette aide consiste en un hébergement gratuit ou quasi gratuit à court ou à long terme selon la

⁴ FRA (European Union Agency for Fundamental Rights), Homophobie, Transphobie et discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, Analyse juridique comparative, 2010

situation du jeune ainsi qu'une aide alimentaire, vestimentaire et une aide à la recherche d'emploi. Le refuge propose également une médiation familiale pour ceux qui désireraient garder contact avec leur famille voire réintégrer le domicile familial. Une aide juridique leur est également proposée ainsi que l'accès à diverses activités culturelles afin de les réintégrer dans la société et de leur permettre de s'épanouir pleinement. En moyenne l'association s'occupe de la situation de 30 jeunes par mois et offre un hébergement à 16 d'entre eux. Cependant devant l'ampleur des besoins, ce nombre reste bien trop faible..

De plus si Le Refuge s'adresse à tous les jeunes holebis, y compris donc les jeunes d'origine immigrée, il ne comprend cependant pas d'approche spécifique concernant les besoins de ces derniers. Or, les jeunes immigrés, qu'ils soient holebis ou hétérosexuels, font face à des problématiques qui leur sont propres. En effet les jeunes sont particulièrement sensible au déracinement qu'entraîne l'immigration ce qui peut les amener à éprouver des difficultés d'intégration au sein de la population du pays d'accueil, un problème pouvant être aggravé en cas de mauvaise maîtrise de la langue. Des difficultés liées au manque de réseau social dans le pays d'accueil ou de diplôme reconnu peuvent également les pénaliser sur le marché de l'emploi, ce qui accroît leur dépendance envers leur communauté (seule capable de leur trouver du travail grâce à des réseaux communautaires). Cette dépendance, couplé à un potentiel problème de ghettoïsation, n'aide pas à leur intégration dans le pays d'accueil, ni à leur évolution sociale (les emplois proposés au travers des réseaux communautaires étant généralement des emplois peu qualifiés). En ce qui concerne les jeunes sans papiers ou en situation illégale ce problème se pose avec encore plus de gravité et ils ont besoin d'aide et d'accompagnement ne serait-ce que pour les guider à travers les démarches à faire. Ces jeunes immigrés sont donc très dépendants de leur communauté et peu armés pour s'intégrer pleinement au sein la population du pays d'accueil. En ce qui concerne les jeunes holebis immigrés ,ces difficultés se superposent au rejet qu'ils rencontrent au sein même de leur communauté de part leur orientation, ce qui décuple leur détresse et leur vulnérabilité. En effet comme le rappelle l'association française de jeunes holebis d'origine maghrébine Kelma, l'approche culturelle de l'homosexualité est dans de nombreux pays extrêmement négative, et les jeunes holebis issus de ces communautés y sont tellement persécutés qu'ils finissent par « assimiler ces injures» et le fait «qu'il est normal de se faire insulter, tabasser ou arrêter parce [qu'ils sont] des déchets de la société». Dans une situation de double rejet, les jeunes holebis d'origine immigrée devraient donc faire l'objet d'une attention particulière et d'un soutien adapté.

c) Aux Pays-Bas :

En ce qui concerne la situation aux Pays Bas, un constat similaire est fait quant à la situation d'**exclusion** dramatique dont souffrent les jeunes holebis d'origine immigrés. Ne pouvant concilier leur orientation sexuelle et leur appartenance communautaire ou ethnique, ces jeunes hoelbis ont plus de risques de sombrer dans la drogue ou la prostitution. Afin de lutter contre cette situation, le ministère de la santé publique s'est penché sur la situation spécifique des jeunes holebis immigrés et d'origine immigrée. Pour tenter d'apporter une réponse à leurs problèmes, le ministère a attribué des fonds à **quatre projets** à Amsterdam, Rotterdam, Tilburg et la Haye (projet des « quatre villes »). A travers ces divers projets furent notamment mis en œuvre des **sites internet avec chats** (qui se sont avérés très utiles pour des jeunes holebis d'origine immigrés qui n'osent pas s'afficher de peur de réactions négatives de leur familles et préfèrent donc l'anonymat d'internet) et une **hotline d'informations** et de conseils. Le projet le plus abouti fut celui réalisé à Amsterdam. Une structure y a été mise en place, appelée «Veilige Haven » ('havre de sécurité'). Partant du constat que l'homosexualité est un tabou dans la plupart des cultures africaines, asiatiques et américaines et dans la version orthodoxe de la grande majorité des religions (islam, christianisme, judaïsme, hindouisme), « Veilige Haven » tente d'aider les jeunes holebis à

s'accepter malgré des valeurs contradictoires avec leur orientation et leur donne un endroit convivial où parler de ces enjeux. De plus ce centre apporte à ces jeunes une aide psychologique adaptée, une mise en relations avec des travailleurs sociaux ainsi qu'une aide au logement pour les jeunes qui sont en conflit familial.

Par ailleurs le projet des « quatre villes » a également permis l'organisation d'enquêtes et d'études statistiques permettant de mieux connaître le public cible. Ces études ont abouti à la publication d'un rapport, "Dubbel en dwars" en juin 2008, comportant des recommandations, notamment la mise en place des structures d'aide de longue durée, réunissant des participants de divers secteurs (sociaux, médicaux, associations de migrants, associations lgbt), doublée d'études en profondeur sur la situation des jeunes holebis d'origine immigrée et de campagnes de sensibilisation notamment lors des événements culturels propres à certains groupes d'origine émigrée (par exemple lors du Ramadan).

d) À Bruxelles :

Afin de mieux identifier les besoins précis des jeunes holebis (notamment immigrés) en matière d'inclusion sociale à Bruxelles, nous nous sommes tournés vers l'expérience de terrain de diverses associations, mettant en lien les expériences des associations de défense des droits des holebis et celles des associations d'accueil d'urgence et d'asile. La mise en commun de leurs constats respectifs nous a permis de nous rendre compte de l'ampleur de la nécessité d'agir pour l'inclusion sociale des jeunes holebis à Bruxelles, notamment immigrés ou d'origine immigrée.

Les constats principaux identifiés à Bruxelles sont les suivants:

- Manque de formation des professionnels de l'éducation, de la santé, du secteur psychosocial et de l'accueil à la situation et aux problèmes que rencontrent les jeunes holebis d'origine immigrée
- Manque d'une structure d'accueil d'urgence de plus ou moins longue durée qui soit adaptée à la situation et aux spécificités des jeunes holebis qui se retrouvent en situation d'**exclusion**
- Manque d'informations statistiques plus précises concernant la situation et les besoins du public cible
- Grandes difficultés d'atteinte du public cible
- Importants besoins en termes de sensibilisation au sein des communautés d'origine immigrées ainsi qu'auprès du grand public
- Manque de prise en compte de la problématique spécifique des holebis d'origine immigrée et donc absence d'outils adaptés pour y répondre
- Grande demande de la part des associations de défense des droits des holebis comme des associations du secteur de l'accueil de s'unir autour des problématiques auxquelles font face les jeunes holebis en situation d'**exclusion** et d'agir efficacement pour y remédier
- Besoin de réflexions autour de l'accueil des holebis réfugiés et demandeurs d'asile (centre d'accueil spécifique, formation des fonctionnaires...)
- Besoin de coordination entre les professionnels des secteurs concernés par les problématiques que rencontrent les jeunes holebis: assistants sociaux, psychologues, juristes, pouvoirs publics liés à l'accueil, à l'asile, à l'égalité des chances...

III - État des lieux des outils existants :

Il existe déjà à Bruxelles des outils auxquels le public cible peut faire appel. Organisés par les pouvoirs publics ou des associations indépendantes, ils ne semblent toutefois pas suffisants ou

adaptés à l'étendue et à la spécificité des problèmes que rencontrent les jeunes holebis immigrés et d'origines immigrés.

a) Pouvoirs publics :

Fedasil

Fedasil (Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile) accueille les demandeurs d'asile, les accompagne, leur octroie une **aide matérielle** et aide à leur **intégration dans la communauté locale**. Fedasil comporte un département spécialisé dans l'accueil des demandeurs d'asile fuyant leur pays d'origine de peur de persécutions dues à leur orientation sexuelle.

Le CGRA

Le CGRA (commissariat général aux réfugiés et aux apatrides) est chargé d'accorder le statut de réfugié aux personnes risquant des persécutions en cas de retour dans leur pays. Il ne comporte pas de membres du staff s'occupant uniquement des cas d'asile liés au genre et à l'orientation sexuelle, cependant depuis 2009 tous les membres suivent une formation spécifique sur la manière de traiter les demandes d'asile où l'orientation sexuelle joue un rôle. De plus il existe une cellule « genre » au sein du CGRA à qui toute personne traitant le dossier d'une personne holebi peut demander un avis en cas de doute sur la manière d'aborder sa demande d'asile. Cette cellule est également chargée d'organiser des sessions d'information en fonction des besoins, par exemple des rencontres avec des activistes LGBT qui vivent dans les pays d'origine, pour mieux comprendre la réalité vécue par les holebis dans ces pays, ou encore la projection de films de sensibilisation. Des rencontres avec le milieu associatif holebi belge sont également organisées et tout demandeur d'asile qui le souhaite peut se faire accompagner d'un membre d'une de ces associations pour le soutenir pendant son audition au CGRA. Cependant en ce qui concerne les conditions dans lesquelles un demandeur d'asile peut se voir accorder le statut de réfugié, le CGRA précise que le seul fait d'être homosexuel dans un pays qui condamne l'homosexualité ne suffit pas, il faut que ce pays ait une pratique réelle et effective, en termes de **condamnation pénale** et donc que la personne soit réellement susceptible de persécution en cas de retour dans son pays. Il ne faut cependant pas nécessairement avoir déjà été persécuté, ni même avoir déjà encouru un risque avéré d'être persécuté dans son pays d'origine pour se voir accorder le statut de réfugié.

Le Centre pour l'égalité des chances

Le Centre pour l'égalité des chances est chargé de lutter contre la **discrimination** ainsi que de veiller aux **droits fondamentaux** des étrangers. Ce centre est à l'écoute des plaintes de toute personne victime de discrimination, auxquelles il apporte des informations et une prise en charge individuelle de sa situation qui peut donner lieu à une réorientation, à la mise en place d'une conciliation voire à la saisie d'un tribunal si nécessaire (dans ce cas le centre aide également à la composition du dossier et assiste la victime au cours de la procédure). En 2010, le Centre a reçu 215 signalements et a ouvert 85 dossiers relatifs à l'orientation sexuelle. Le personnel du centre comporte des personnes spécifiquement attachées au traitement des dossiers relatifs à l'orientation sexuelle et formé spécifiquement aux problématiques que ces victimes rencontrent. De plus, le Centre dispose d'un Groupe de Travail interne transversal qui travaille sur l'orientation sexuelle. Le centre pour l'égalité des chances observe également certains cas de discrimination multiple qu'il retrace dans des statistiques. Les critères « orientation sexuelle » et « nationalité » ne sont cependant pas repris parmi ces statistiques.

Le SAJ

La mission du SAJ (Service d'Aide à la Jeunesse) consiste à aider les jeunes en difficulté ou en danger notamment au sein même de leur environnement familial. Le centre leur apporte de l'aide à travers une écoute de leurs problèmes par un service social spécialisé, un service de médiation familiale et une orientation vers un autre service si nécessaire (centre de guidance, maison de jeunes, SOS-Enfants...)

b) Associations :

Le Samu Social

Le Samu Social lutte contre l'**exclusion** en proposant une permanence téléphonique, des équipes mobiles d'aide aux personnes vivant dans la rue et un hébergement d'urgence accompagné de services (permanence psychosociale, repas chauds, espace hygiène, vestiaire, infirmerie, consultations Médecins du Monde, ...). Cette association est cependant confrontée à des difficultés dans ses rapports avec les jeunes holebis émigrés qu'elle recueille car ceux-ci ne parlent souvent pas français ni néerlandais. De plus cette association n'est pas formée pour travailler avec ce public. Par ailleurs la mission du Samu Social est d'apporter un abri temporaire alors que le public cible aurait besoin d'un hébergement de plus longue durée. Enfin ces structures d'hébergement en commun ne sont pas adaptées à recueillir des jeunes holebis et autres transgenres qui sont **vulnérables** à des **persécutions** de la part des autres personnes recueillies dans ces centres aux profils et trajectoires bien différents. Ces difficultés structurelles ne disparaîtraient pas avec une simple formation des accueillants.

Tels-quels

L'association TELS-QUELS propose un service social pour les jeunes holebis, un service d'éducation permanente, une sensibilisation à la lutte contre l'**homophobie** et une formation de professionnels de la jeunesse. Elle reste cependant préoccupée par la question de savoir comment mieux communiquer avec et autour des jeunes holebis immigrés et d'origine immigrée. Philippe Artois de l'Association TELS-QUELS fait le constat que Bruxelles comporte une grande proportion d'immigrés et c'est généralement un problème encore plus important pour les jeunes holebis de ces milieux d'assumer et d'affirmer leur orientation, notamment car ils sont encore plus susceptibles de rencontrer un **rejet familial**.

Alias

L'association ALIAS qui a pour objectifs de soutenir un projet d'accompagnement psycho-médico-social destiné spécifiquement aux hommes prostitués à Bruxelles, axé sur l'accès aux soins de santé, la prévention et l'accès aux **droits** sociaux. Marc Prunotte de l'association Alias remarque que les jeunes gays prostitués qu'ils aident sont à 90% d'origine étrangère : il faut s'interroger sur les explications à ce phénomène (question de la double **exclusion**..), une association comme le refuge pourrait aider à diminuer la prostitution de ces jeunes en **détresse**.

Merhaba

Merhaba, association pour les holebis originaires du Maghreb, du moyen-orient et de la Turquie, ayant pour activités principales leur accueil, l'organisation d'un café-discussion, d'activités sociales culturelles, de débats, l'information et le plaidoyer pour la promotion de leurs intérêts. Bénéficiant d'un accès privilégié à la population cible, cette organisation soutient le principe de création d'une

structure type refuge qui leur semble nécessaire à l'inclusion sociale de ces jeunes holebis d'origine immigré.

Le CIRE

- D'autre part, le CIRE (coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers) a parmi ses mission d'aider les demandeurs d'asiles à se voir accorder le statut de réfugié, ce qui inclus des holebis risquant d'être **persécutés** dans leur pays d'origine. Cependant aucune cellule spécialisée n'est mis en place pour traiter ce genre de cas et les assistants sociaux qui accompagne les demandeurs d'asile ne sont pas formés spécifiquement aux problématiques qui touchent le public cible.

Prévention Suicide

- Étant donné le taux élevé de **suicides** au sein du public cible, il est également possible qu'ils fassent appel à l'association « Prévention suicide ». Ce centre propose une ligne téléphonique d'écoute 24h/24 ainsi que des campagne de sensibilisation et des formations. L'équipe de bénévoles qui apporte leur écoute aux personnes en **détresse** sont formés et encadrés par une équipe de psychologues. Le centre propose également un suivi de crise après une tentative de suicide ou un accompagnement du deuil.

SOS-Enfants

Les jeunes holebis en **détresse** subissant des maltraitements au sein de leur famille peuvent également faire appel à l'association SOS-Enfants. Cette association permet aux victimes d'être accueillies par une équipe de professionnels (médecins, psychologues, assistants sociaux, juristes) apportant leur écoute, leur soutien psychologique et cherchant les solutions possibles. Cependant cette association ne prends pas en compte le public des jeunes holebis comme public spécifique et les accueillants ne sont pas formés aux problématiques qu'ils rencontrent.

Le centre de prévention des violences conjugales et familiales

Une autre association luttant contre les **violences intra-familiales** est le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales. Cette association propose une écoute téléphonique, un accueil, une aide administrative et sociale, un espace de parole, des groupes d'entraide et un hébergement pour femmes. Les jeunes gays victimes de **violences familiales** ne peuvent cependant pas bénéficier de cet hébergement alors même qu'ils peuvent être dans des situations de **détresse** et d'**exclusion** sociale nécessitant ce type de prise en charge.

Prévention Sida

Dans une situation de **détresse** profonde et d'**exclusion**, les jeunes holebis d'origine immigrés ont plus de chances d'avoir recours à des **pratiques sexuelles à risques**. Dans ces cas il leur est possible de faire appel à l'association « Prévention Sida » qui renseigne sur les lieux de dépistage, distribue des préservatifs, informe les séropositifs sur leurs **droits** et leurs possibilités et organise des campagnes de prévention et de sensibilisation.

Les centres de planning familial

Toujours dans l'aide au dépistage et à la prévention, les centre de planning familiaux proposent ces services ainsi qu'un accueil confidentiel, des consultations médicale, psychologique, sociale ou juridique. Une attention spécifique est apportée aux questionnements sur l'identité sexuelle, les difficultés familiales ou relationnelles, les problèmes sexuels, le droit familial et la médiation familiale.

IV - Recommandations pour l'inclusion du public cible

- a)Création d'une structure de type refuge : comportant un hébergement à moyen terme adapté à la situation des jeunes holebis en rupture sociale, où ils recevraient de la part d'un personnel multilingue et spécialement formé à leurs problématiques : un soutien psychologique, un accès au soins et aux dépistage, une aide alimentaire et vestimentaires, une aide à la recherche d'emploi mais également des activités culturelles afin de leur permettre de s'épanouir ce qui participe à leur réintégration dans la société. Cette structure devrait également offrir une possibilité de médiation familiale pour ceux qui le souhaitent ou une aide pour trouver un logement fixe pour ceux pour lesquels la **rupture familiale** est insolvable. Cette structure doit aussi comporter une aide juridique qui serait spécialement utile à tout demandeurs d'asile ou migrant en situation irrégulière.
- b)Organiser un programme de formation pour les professeurs afin de combattre l'**homophobie**, le racket, les **persécutions** et les **discriminations** touchant les jeunes holebis.
- c)Développer de meilleurs indicateurs permettant de suivre la situation du public cible, notamment en développant des outils statistiques et des indicateurs à la fois qualitatifs et quantitatifs permettant d'évaluer le degré d'intégration sociale des jeunes holebis
- d)Organisation de formations spécifiques pour les acteurs des organisations concernées afin de les sensibiliser aux problèmes auxquels ils peuvent être amenés à faire face (associations d'accueil d'urgence, d'aide aux réfugiés..)
- e)Formations à destination des policiers afin de les préparer à mieux répondre aux attaques visant les holebis et à la manière de prendre en charge les victimes
- f)Grande campagne pour sensibiliser l'entourage proche du public cible et leur faire prendre conscience de l'importance de la tolérance et des conséquences dramatiques qu'un **rejet** par la famille ou la communauté peut avoir sur ces jeunes holebis.
- g)Campagne de sensibilisation auprès du grand public sur l'importance de témoigner des agressions que l'on observe visant des holebis
- h)Poursuite de cette campagne de sensibilisation des communautés étrangère à travers des partenariat entre des associations de migrants et des association de défense des droits des holebis
- i)Que les droits des holebis soient mieux reconnus par la loi afin que le gouvernement donne l'exemple en démontrant du respect aux holebis en les traitant comme égaux au reste de la population. De ce point de vue-ci, la situation en Belgique est déjà très avancée, cependant quelques retards persistent, notamment le dont du sang reste toujours interdit à tout homme ayant eu des relations sexuelles avec un autre homme. De plus la procédure administrative permettant légalement aux personnes trans-genres de changer de sexe et de nom reste très lente, coûteuse et complexe. De plus cette procédure comporte la nécessité d'être rendu incapable d'engendrer un enfant, une condition inacceptable.
- j)Que la Belgique utilise son influence à l'international pour faire évoluer la situation des holebis dans les pays où ils ont discriminés et parfois même en danger de mort